

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

---

## BORDEREAU DES PRIX (BP)

---

Maître de l'ouvrage
<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b>

Objet de la consultation
<b>Commune d'ACCOLAY Travaux sur la voirie communale PROGRAMME 2013</b>

NUMERO DES PRIX	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRES (HT)
1	<p><b>INSTALLATION ET SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER</b></p> <p>Ce prix rémunère : Au forfait, l'aménée sur chantier et le repliement en fin de chantier de toutes les installations nécessaires à la bonne marche du chantier pour l'entreprise et ses sous-traitants éventuels, y compris la signalisation du chantier.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'établissement du projet des installations de chantier,</li> <li>- toutes fournitures, installations et matériels que l'entrepreneur doit mettre à la disposition du maître d'œuvre,</li> <li>- toutes installations et mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs,</li> <li>- l'installation des matériels et des magasins de stockage des produits, y compris la préparation des plates-formes supports,</li> <li>- toutes sujétions de protection des réseaux existants,</li> <li>- les frais du contrôle intérieur à l'entreprise,</li> <li>- les frais d'assurance de l'entreprise contre les préjudices causés aux personnes, aux usagers des voies publiques et aux biens du fait des travaux,</li> <li>- le maintien en parfait état de propreté du chantier et des ses abords,</li> <li>- l'aménée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit des panneaux d'information et de signalisation du chantier pendant la phase travaux et la phase résiduelle, avant le balayage, et au repliement en fin de travaux des dispositifs temporaire de chantier,</li> <li>- le repliement des toutes les installations en fin de chantier,</li> <li>- l'entretien et la remise en état des lieux après travaux et après repliement des installations de chantier.</li> </ul> <p><b>Le forfait, (en lettres)</b></p>	<p>.....€</p>
2	<p><b>DERASEMENT D'ACCOTEMENT</b></p> <p>Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, le dérasement soigné à la niveleuse des accotements des chaussées.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation et la signalisation temporaire de chantier.</li> <li>- l'enlèvement des produits de dérasement, leur évacuation et leur mise en dépôt définitif en décharge.</li> <li>- la reprise aux emplois partiels à l'émulsion de bitume et la réparation de toute atteinte éventuelle à la couche de roulement ou au corps de chaussée sont comprises dans ce prix.</li> </ul> <p><b>Le mètre linéaire(en lettres)</b></p>	<p>.....€</p>

<p><b>3</b></p>	<p><b>GRAVE EMULSION pour reprise des nids de poule et pour reprofilage</b></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>A la tonne, la fourniture, le transport, la mise en œuvre mécanique ou manuelle de grave émulsion pour la reprise des nids de poule et/ou en reprofilage ponctuel sur les zones désignées par le maître d'ouvrage, le réglage et le compactage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'installation et la signalisation temporaire de chantier.</li><li>- le nettoyage soigné des zones de nids de poule à reprendre,</li><li>- le nettoyage soigné de la chaussée à reprofiler,</li><li>- l'épandage d'une couche d'accrochage sous les parties à reprofiler</li><li>- le réglage</li><li>- le compactage</li><li>- le compactage par engins spéciaux,</li><li>- les contrôles éventuellement prévus.</li><li>- la protection et la mise à niveau des regards et des bouches à clé.</li></ul> <p><b>Grave émulsion (à la tonne)</b></p>	<p>.....€</p>
<p><b>4</b></p>	<p><b>ENDUIT BI-COUCHE 6/10 – 4/6</b></p> <p>Ce prix s'applique à un mètre carré d'enduit superficiel bi-couche.</p> <p>Il rémunère la réalisation de revêtement de chaussées, en enduit superficiel bi-couche de type ESU 3, tel que définit à la norme NF P 98-160.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le nettoyage et le balayage à vif du support,</li><li>- la protection des bordures, caniveaux, murs de façade et ouvrages divers,</li><li>- la fourniture et le transport à pied d'œuvre du bitume fluxé,</li><li>- la fourniture, le transport à pied d'œuvre des gravillons porphyriques,</li><li>- l'épandage, le gravillonnage et le compactage avec un compacteur à pneus,</li><li>- le balayage ou l'aspiration et l'évacuation des rejets dans un délai d'une semaine après la réalisation de l'enduit.</li></ul> <p><b>Enduit bi-couche 6/10 – 4/6, le mètre carré, (en lettres)</b></p>	<p>.....€</p>

Complété par l'entrepreneur soussigné, en ce qui concerne le montant des prix d'application et chiffres et en lettres

A \_\_\_\_\_, le

L'entrepreneur